

# Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS		ZONE : C02-002						
Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation								
Commerce		C.3(9)						
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2 <sup>e</sup> étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X						
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m <sup>2</sup> )							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)	E							
Café-terrasse autorisé	X							

## CADRE BÂTI

Hauteur	
En mètre	min/max (m)
	0/23
En étage	min/max
	3/6
Implantation et densité	
Largeur du terrain	min (m)
	-
Mode d'implantation	(I-J-C)
	I-J
Taux d'implantation au sol	min/max (%)
	35/85
Densité	min/max
	0/6
Marges	
Avant principale	min/max (m)
	0/2
Avant secondaire	min/max (m)
	0/3
Latérale	min (m)
	3
Arrière	min (m)
	4
Apparence d'un bâtiment	
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)
	10/100
Pourcentage de maçonnerie	min (%)
	-
Patrimoine	
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)
	-

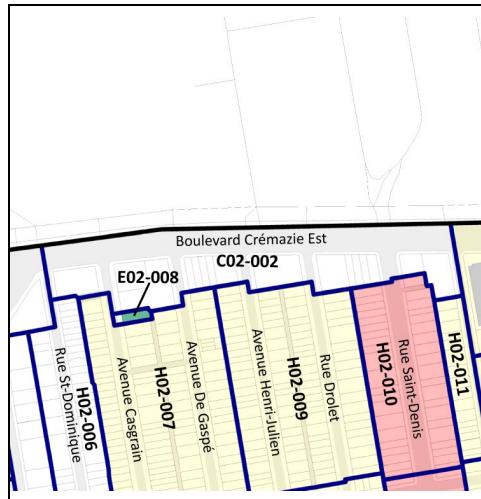
## AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-3
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	3
PAE	-

## MISES À JOUR

01-283-116 (2023-04-04)
-------------------------

## CARTE DE LA ZONE



\*\*Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.